

# C'est le Printemps

Date de parution: Avril 2023

## Le mot du Maire

Aschèroises, Aschèrois, Chers Administrés,

L'adoption du budget marque un temps fort dans la vie d'une collectivité locale, vous en découvrirez les détails en page 2.

C'est l'occasion de faire le point sur les réalisations des opérations en cours ou à venir.

Les employés des services techniques, Didier et Cédric viennent d'intégrer leurs nouveaux ateliers au 19 rue de Beaumont où ils pourront entreposer le matériel à l'abri des intempéries et y travailler dans de bonnes conditions.

Les anciens ateliers municipaux rue Fleurie vont être réhabilités en salle associative. Le délai de fin de travaux est prévu pour la fin de l'année mais restons prudents, les réceptions de chantier dans le bâtiment prennent bien souvent quelques mois de retard. 😊

Concernant l'aménagement et la mise en accessibilité du centre bourg, les études paysagées et structures sont en cours. Il est prévu un démarrage des travaux à partir de ce 2<sup>ème</sup> semestre pour une durée de deux années. Le prochain bulletin sera principalement consacré à ce projet.

Notre zone d'activités de la Bonne Dame aménagée par la Communauté de Communes de la Forêt voit enfin le jour. Les 13 parcelles sont en cours de commercialisation et déjà 12 sont retenues par des entreprises artisanales locales.

Je voudrais pour terminer remercier toute l'équipe municipale qui œuvre dans la bonne humeur et pour la bonne ambiance des conseils municipaux.

Je vous souhaite un heureux printemps et à bientôt dans le prochain bulletin.

Votre Maire

Christian LEGENDRE

### Sommaire

#### Page 1 :

- Le mot du maire
- Le budget communal 2023
- Mention obligatoire

#### Page 2 :

- Budget communal 2023 en quelques chiffres

#### Page 3 :

- Urbanisme, service commun
- Modification du site Internet
- Perturbations éoliennes

#### Page 4 :

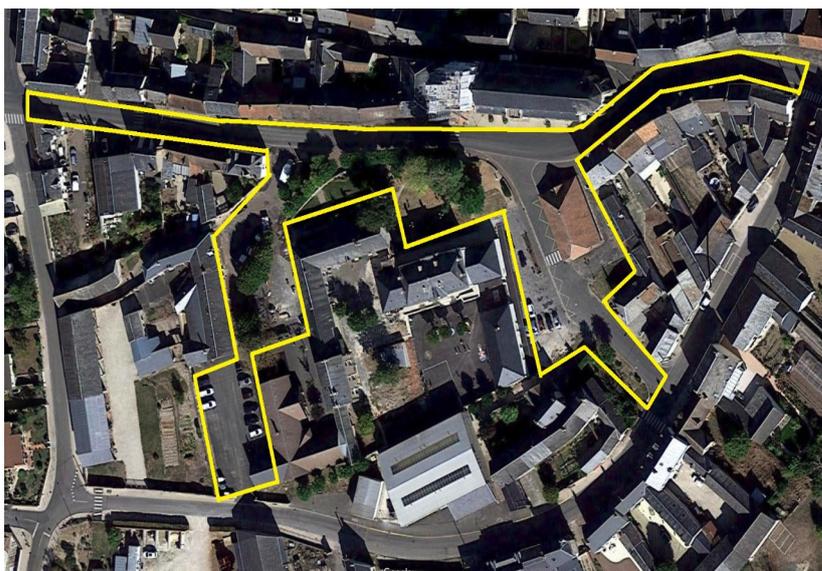
- Nouvelle Association
- Maisons fleuries
- Cérémonie du 8 Mai

### Le Budget communal 2023 :

Comme chaque année le budget primitif de la commune a été proposé par le maire et voté par le conseil municipal (le 04 avril 2023). Il doit être validé avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au préfet dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La structure d'un budget comporte 2 grandes parties: la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes doivent être équilibrées.

Le projet de reconfiguration du centre historique en est l'une des principales composantes. A gauche, une vue prévisionnelle de la zone à aménager.



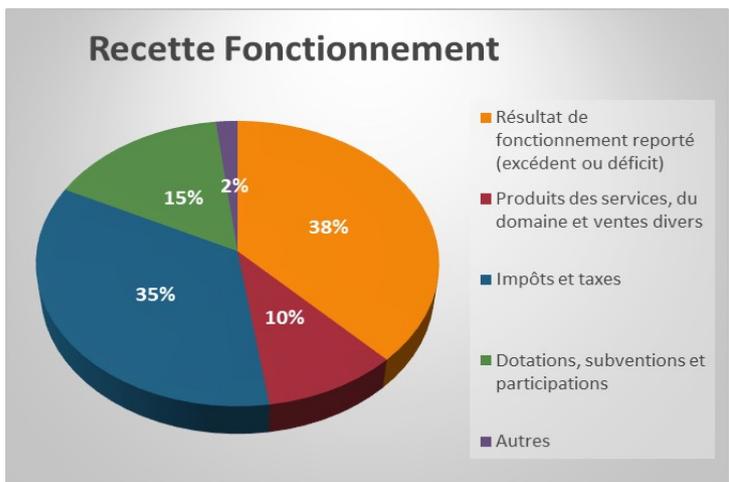
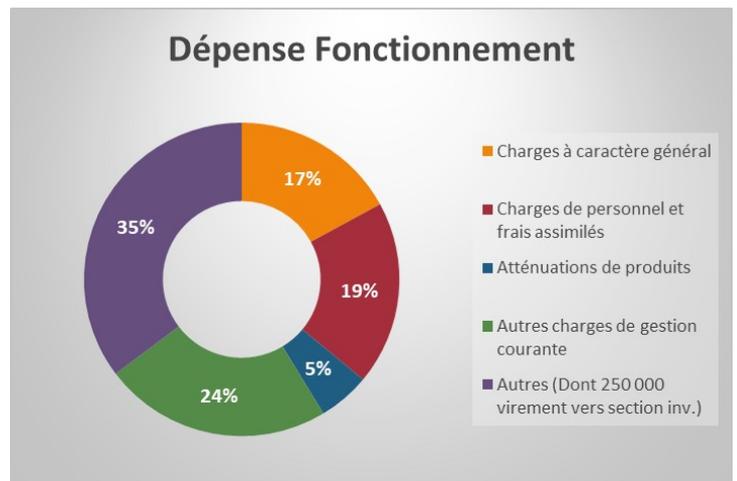
#### Flyers - Le respect du Code de l'environnement :

L'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement rend obligatoire d'insérer une mention incitant à la collecte ou à la valorisation des déchets. Ainsi, l'inscription "Ne pas jeter sur la voie publique" est dorénavant couramment utilisée. Les contrevenants s'exposent à une amende de 750 €. On peut également y ajouter un logo du type ci-contre.



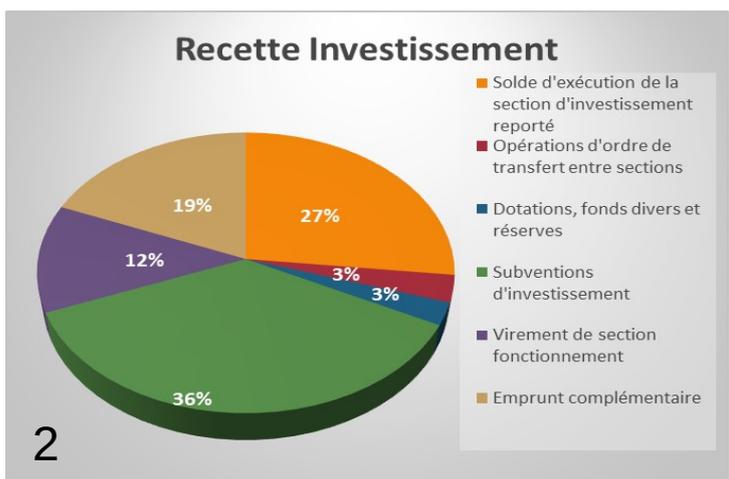
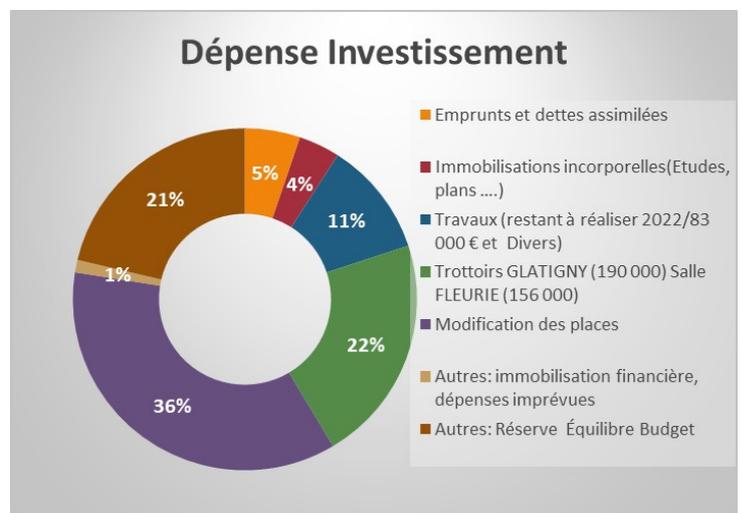
# Le Budget communal 2023:

Dépenses de Fonctionnement	€
Charges à caractère général	220 540
Charges de personnel et frais assimilés	245 900
Atténuations de produits	68 700
Autres charges de gestion courante	302 900
Autres (dont 200 000 € + 50 000 € virement vers section investissement)	456 690
<b>Total</b>	<b>1 294 730</b>



Recettes de Fonctionnement	€
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	488 681
Produits des services, du domaine et ventes divers	128 660
Impôts et taxes	450 240
Dotations, subventions et participations	203 000
Autres	24 149
<b>Total</b>	<b>1 294 730</b>

Dépenses d'investissement	€
Emprunts et dettes assimilées	83 450
Immobilisations incorporelles, études, plans...	62 280
Travaux (dont reste à réaliser 2022 : 83 000 €)	174 691
Trottoirs GLATIGNY (190 000) Salle FLEURIE (156 000)	346 000
Modification des places	580 000
Autre (immo. financière, dép. imprévues )	19 000
Réserve Équilibre Budget	342 454
<b>Total</b>	<b>1 607 875</b>



Recettes d'investissement	€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	431 044
Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotation amortissements)	50 000
Dotations, fonds divers et réserves	42 000
Subventions d'investissement	584 831
Virement de section fonctionnement	200 000
Emprunt complémentaire	300 000
<b>Total</b>	<b>1 607 875</b>

## Urbanisme: Un service commun CCF



La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, a supprimé la mise à disposition des services de L'État (DDT) pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

La Communauté de Communes de la Forêt (CCF) a donc mis en place un service urbanisme commun aux 10 communes membres. Ce service composé de 4 agents est ouvert depuis le 1er juillet 2015 et se situe à la Mairie de TRAINOU, 1103 rue de la République.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de Démolir et Permis d'Aménager) sont déposées dans les Mairies des Communes membres de la CCF et sont transmises au service commun pour instruction.

Depuis sa création en 2015, le service a instruit 6428 dossiers soit environ 850 dossiers par an. Il est désormais possible, depuis le 1er janvier 2022, de déposer sa demande par voie dématérialisée sur le guichet numérique de la CCF, accessible à l'adresse suivante :

<https://gnau19.operis.fr/laforet/gnau/>



Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Tél : 02.34.59.33.27

Mail : [secretariat-urba@cc-foret.fr](mailto:secretariat-urba@cc-foret.fr)

## Mise à jour du site internet de la commune :

Suite à une proposition de « CentreFrance », initiateur du site internet de la commune, le conseil municipal a opté pour une refonte de l'interface. La société NET15 qui développe et héberge le site est chargée d'implémenter ces changements. Nouveau design, nouveau concept, avec une interface simplifiée, plus intuitive et dotée de nouvelles fonctionnalités comme par exemple des liens directs avec la CCF et Panneau-Pocket, un accès à PayFip simplifié (Site de télépaiement de la direction générale des finances publiques).

L'objectif est double : rendre le site plus facile d'emploi pour les usagers mais aussi plus facile à maintenir pour ceux qui en ont la mission. Ce site se veut également plus accueillant pour toutes celles et ceux qui veulent découvrir notre village. Ces changements ont demandé une participation active ainsi qu'une formation des secrétaires de Mairie.

Bienvenue à tous sur notre nouveau site !



## Mise en service des éoliennes :



Parcs éoliens des Breuils et des Champarts

### **Consignes en cas de perturbation de la réception de la télévision :**

Les éoliennes des parcs des Breuils et des Champarts viennent d'être mises en service. Les éoliennes peuvent potentiellement interférer les signaux hertziens, impliquant une perturbation de la réception de la télévision par antenne (les réceptions satellites, ADSL ou fibre ne sont pas impactées).

En cas de gêne, vous êtes invités à vous rapprocher de la Mairie afin de signaler la perturbation.

Des antennistes sont mandatés pour intervenir dans les meilleurs délais, la prestation est intégralement prise en charge par les propriétaires et/ou exploitants des parcs.

## ASCHERES CULTURE et PATRIMOINE :

L'association « ASCHERES CULTURE ET PATRIMOINE » est une toute nouvelle association créée en janvier 2023.

*Elle a pour objet de développer la culture, promouvoir le patrimoine, soutenir et accompagner le festival des orgues en PITHIVERAIS et de faire vivre le Chemin de Saint Jacques de Compostelle.*



Plusieurs manifestations sont déjà prévues cette année :

- Le dimanche 7 mai, une exposition de peintures sur tous supports, réservée aux artistes de notre commune à la salle du Champart.
- Le week-end du 9/10 septembre, lors de notre fête patronale, une exposition en l'église Notre Dame d'Aschères sur le thème « la chasse à travers les âges ».
- Cette année, le festival des orgues en Pithiverais organise un événement chaque week-end d'octobre. Première date à retenir : dimanche 1er octobre à Aschères-le-Marché.

Dans le futur, l'association organisera des soirées à thème, des concerts variés, des sorties pour découvrir notre patrimoine régional.

Vous voulez rejoindre notre association ou avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Mme NEGRE Bernadette :	02.38.39.22.47
Mme MARTIN Martine :	06.83.45.61.60
Mme DOMEJEAN Blandine :	06.74.55.69.59
Mme GILLET LONGUET Thérèse :	02.38.39.22.42



**La Présidente**  
Mme GILLET LONGUET Thérèse

## MAISONS FLEURIES: Remise des récompenses

En 2022, 56 maisons ont été récompensées.

Pour 2023, une cinquantaine de maisons sont sélectionnées pour leur fleurissement et leur entretien.

Le samedi 6 mai aura lieu la remise des récompenses qui se terminera avec un verre de l'amitié.

La commission se réunira fin juin/début juillet pour parcourir les rues d'Aschères-le-Marché et retenir les maisons pour les récompenses 2024.

Pour cette occasion, nous invitons les Aschèrois à fleurir et à entretenir leurs habitations.

**Merci à toutes les personnes qui fleurissent et embellissent notre village.**



## Cérémonie du 8 Mai 2023:

La cérémonie commémorative du 78ème anniversaire de la victoire 1945 aura lieu lundi 8 mai 2023.

Son déroulement est le suivant :

09h45 - Rassemblement Place du 11 Novembre.

10h00 - Cérémonie au monument aux morts (dépôt de gerbes, message des anciens combattants et secrétaire d'état, minute de silence, Marseillaise)

10h30 - Rafraîchissement et distribution de petits pains sous le préau de l'école élémentaire.